

- Des progrès réels ont été réalisés par le Ministère et l'ACDI à cet égard :
 - la gestion de la Direction générale de l'aide à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est a été transférée du Ministère à l'ACDI;
 - nous avons maintenant un Comité de coordination des politiques, pour garantir que les avis donnés aux ministres sur les questions intéressant les deux organismes sont cohérents et uniformes; et
 - nous examinons les domaines où les deux organismes pourraient réaliser d'autres économies par la mise en commun des services.